

ADR - Formation conducteurs - Transport de matières dangereuses - Spécialisation classe 1 recyclage

RS1089 · RS · Publiée

L'essentiel

Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
-----------------------	----------------------------

Date d'échéance	31/12/2021
-----------------	------------

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE · SIRET : 11006801200050

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La spécialisation classe 1 recyclage a pour objectif d'actualiser et de compléter les connaissances des conducteurs détenteurs d'un certificat de formation conducteur de base incluant la spécialisation classe 1 aux fins d'être certifiés à nouveau pour le transport de matières dangereuses de la classe 1 (explosifs)

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le cours de spécialisation classe 1 recyclage doit couvrir au moins les sujets suivants :

- Présentation des produits concernés par la spécialisation.
- caractéristiques particulières des produits (matières ou objets) de la classe 1
- Manutention et remise au transport.
- Transport des produits explosibles de la classe 1
- Documents réglementaires
- Règles de circulation et de stationnement.
- Accidentologie.
- Sécurité au cours du transport.

le candidat doit prouver qu'il possède toujours les connaissances, l'intelligence et les qualifications nécessaires pour exercer la profession de conducteur de véhicules transportant des marchandises dangereuses de la classe 1 (explosifs)

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

{""Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)"" ,""DIRECTIVE 2008/68/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 24 septembre 2008 relative au transport intérieur des marchandises dangereuses (directive TMD)""

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Etre titulaire d'un certificat de formation conducteur ADR de base incluant la spécialisation classe 1 dont la limite de validité (5 ans) n'est pas dépassée

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

ADR 2015 http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/adr/adr2015/ADR2015f_WEB.pdf

directive TMD <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:260:0013:0059:fr:PDF>

arrêté

TMD

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020796240&dateTexte=20150706#LEGIARTI00029892431>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1089/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	22
Montant total engagé	5 462 €
Coût moyen par dossier	248 €
Durée moyenne	6 h
Période	01/2020 – 10/2021
France compétences	96 %
France Travail	4 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.